

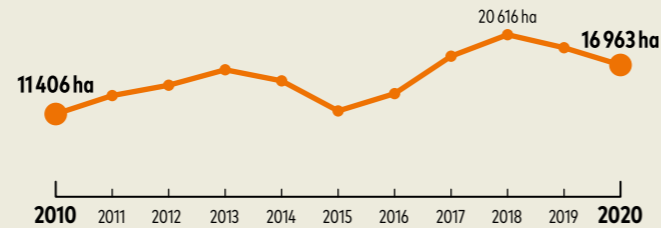
Le tournesol semence en France

DES BÉNÉFICES POUR TOUS

- Un plus pour la biodiversité, des abeilles domestiques sont amenées pour le transport du pollen.
- Des relations agriculteurs/apiculteurs confortées.
- Économiques, de nombreux emplois saisonniers sont créés chaque été.

FRANCE : LES SURFACES DE PRODUCTION DE SEMENCES AUGMENTENT

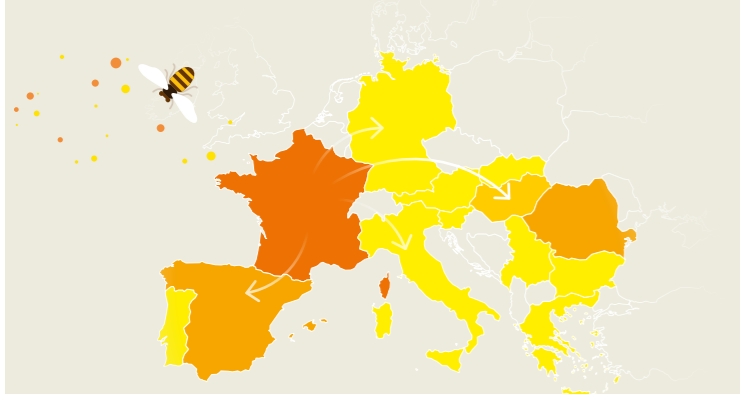
Les semences produites en France sont réputées pour leur qualité qui résulte de l'application d'un règlement technique pointu et d'un grand savoir-faire de tous les acteurs de la filière.



EUROPE : LA FRANCE EST LE PRINCIPAL PAYS PRODUCTEUR DE SEMENCES DE TOURNESOL (2019)

- plus de 12000ha
- de 6000 à 12000ha
- de 3000 à 6000ha
- moins de 3000ha

La France produit des semences pour couvrir les besoins de ses producteurs et exporte vers les pays européens.



Programme Actions Spécifiques 2020, section Plantes oléagineuses de SEMAE

En Tourre - 432, Avenue Jean Fourastié - 11400 Castelnaudary — Tél. 04 68 94 72 94 — anamso.fr

id@equation.net - 33 (0) 466 011000

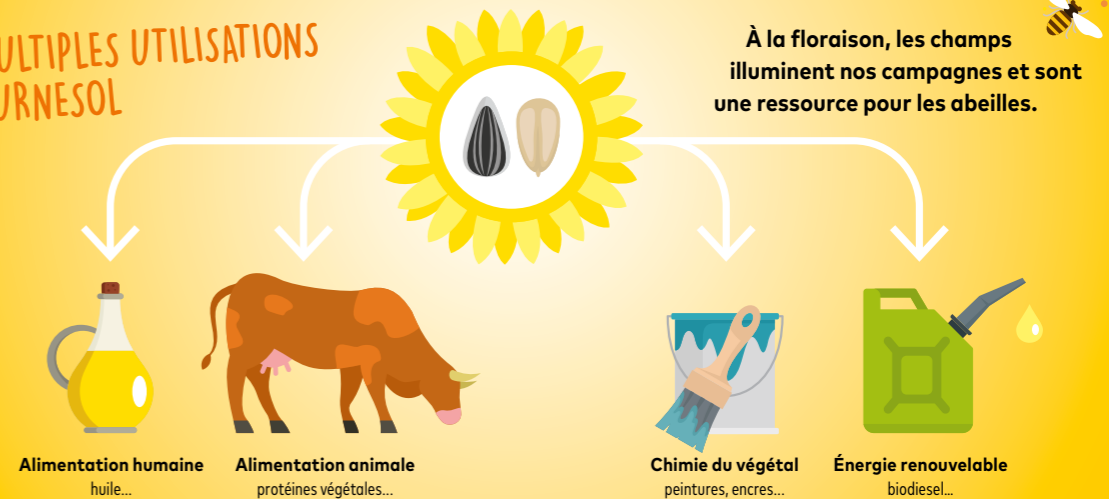
Des zones protégées pour le tournesol semence

VOUS ÊTES CONCERNÉS !!

Lorsqu'une parcelle de tournesol est destinée à produire des semences, elle est soumise à des exigences techniques. La plus importante est le respect absolu d'une distance minimum d'isolement vis-à-vis d'autres plantes ou culture de tournesol. Cet isolement garantit que le pollen présent est bien celui nécessaire à la production de la variété et évite l'altération de la qualité.

Des zones protégées ont été créées, la culture du tournesol semence y est prioritaire.

LES MULTIPLES UTILISATIONS DU TOURNESOL



C'EST QUOI LE TOURNESOL SEMENCE ?

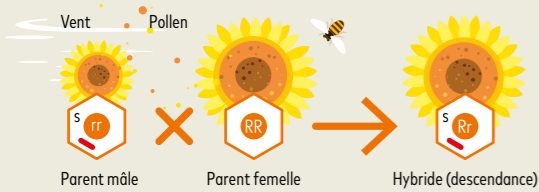
Des variétés de tournesol sélectionnées sont multipliées en plein champ par des agriculteurs de votre région. Une fois certifiée, la semence récoltée sur ces parcelles servira à produire l'année suivante du tournesol pour de nombreuses utilisations de notre quotidien.

Vous avez peut-être déjà vu un champ de tournesol avec **deux types de plantes...**



La parcelle de production d'une variété de **tournesol hybride** est composée de parents mâles qui émettent du pollen et de parents femelles qui doivent être fécondés par le pollen du parent mâle, et uniquement par celui-ci. Le tournesol ayant une fécondation **entomophile**, ce sont les abeilles qui assurent principalement cette pollinisation.

C'EST QUOI L'HYBRIDATION ?



C'est le croisement de deux plantes pouvant se féconder entre elles. Le descendant appelé hybride est un mélange des caractéristiques génétiques des deux parents.

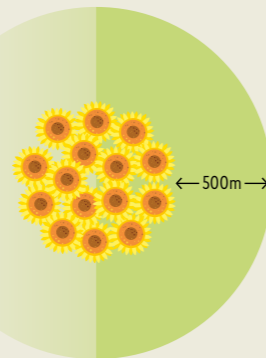
ENTOMOPHILE

Caractérise les plantes dont la pollinisation est assurée par les insectes.

Chaque parcelle de production correspond à une variété produite. Toutes les variétés sont distinctes entre elles et chacune possède ses propres critères technologiques. **Pour être commercialisée, la variété doit être pure.** Cela implique de respecter les conditions de production qui sont mentionnées dans le règlement technique homologué par arrêté du ministère en charge de l'agriculture.

COMMENT GARANTIR LA PURETÉ VARIÉTALE POUR PRODUIRE DES SEMENCES CERTIFIÉES ?

Il faut assurer l'isolement, c'est-à-dire exclure la présence de pollen autre que celui du parent mâle dans le périmètre défini par le règlement technique. **Il est donc nécessaire de s'assurer de l'absence de tout autre tournesol** (cultures, repousses, ornementaux...) dans un périmètre de 500 mètres minimum de la parcelle de tournesol semence.



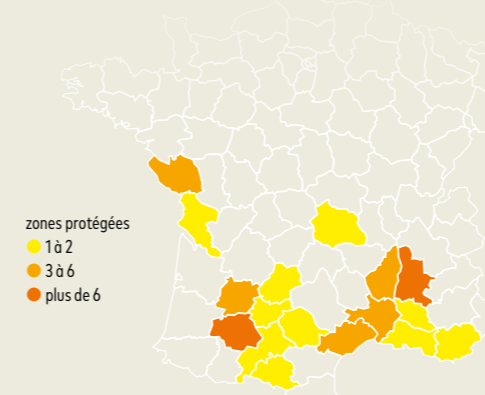
Dans cette zone d'isolement de 500m, il doit y avoir

- **zéro** tournesol (sauf si parent mâle identique);
- **zéro** repousse de tournesol;
- **zéro** tournesol ornemental.

Zones protégées tournesol

POURQUOI EN EXISTE-IL ?

Pour prévenir l'altération des semences ou des plants de espèces végétales qui se reproduisent par fécondation croisée. Ces zones protégées de multiplication de semences sont créées en application des dispositions des articles L. 661-1 à L. 661-3 et R. 661-1 à R. 661-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime et des articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-23 du Code de l'Environnement.



Ils existent **51 zones protégées tournesol en France**

zones protégées
 ● 1 à 2
 ● 3 à 6
 ● plus de 6

C'EST QUOI ?

C'est une zone délimitée au sein de laquelle la culture de tournesol semences est prioritaire sur la culture de tournesol de consommation. **C'est avant tout un outil de travail appartenant aux agriculteurs, producteurs de semences ou non**, qui permet d'assurer une pérennité de la multiplication de semences de tournesol dans un secteur donné, et ce, dans un esprit de parfaite concertation en vue de permettre le maintien des autres productions.

OÙ SE TROUVENT-ELLES ?

Un annuaire cartographique est disponible à l'adresse zonesprotegees-tournesol.fr. Les zones sont délimitées et vous pouvez saisir le code postal de votre commune.

Que devez-vous faire si vous êtes dans l'une d'elles ?

Dans le périmètre des 500 mètres d'une parcelle de production

- détruire les repousses dans les parcelles voisines et sur les bords de voirie;
- éliminer les tournesols ornementaux dans les jardins, parcs et aménagements communaux.

Si vous êtes producteurs de tournesol,

semences ou consommation, déclarez vos productions sur le site

zonesprotegees-tournesol.fr/declarer

COMMENT FONCTIONNENT-ELLES ?

Concertation et dialogue sont essentiels pour le bon fonctionnement d'une zone protégée qui consiste à trouver les isollements nécessaires à la multiplication de tournesol semences, sans toutefois interdire d'une façon systématique et arbitraire la production de tournesol consommation. **Pour cela, des déclarations d'intentions de semis de semences et de consommation sont prévues;** elles doivent être complétées et déposées de manière obligatoire à des dates précises: 1^{er} février pour les semis de semences et 1^{er} mars pour les semis de consommation.